

Comme nous vous l'avions annoncé dans la Lettre n° 80, le site Internet du Cedre est désormais accessible à l'adresse : <http://www.le-cedre.fr>
Notre E-mail devient : contact@le-cedre.fr

Interventions du mois

Le mois d'avril s'est révélé assez riche en événements pour l'équipe Intervention, questionnée sur des problématiques aussi diverses que des pollutions portuaires, une dérive de baleine morte, un camion renversé sur une route, un chalutier coulé.

L'Oana, céréalier chargé de maïs, a talonné en sortant du port de Saint-Nazaire le 25 avril provoquant une petite fuite de fuel de soute. Deux membres de l'équipe pilote d'intervention-formation se sont rendus sur place à la demande de l'assureur du navire le 27, en accord avec le port, pour assister aux opérations de pompage et d'allègement effectuées par la société Smit Tak avec la technique du *hot tapping* déjà employée sur les épaves du *Ievoli Sun* et de l'*Erika*. Menées sur un navire à quai, les opérations se sont révélées bien plus faciles que celles effectuées sur des épaves.

Suite au naufrage du chalutier *Saint Germain I*, le 15 avril, au large du port de Dieppe, des éléments ont été fournis à la Préfecture Maritime de Cherbourg sur les mesures anti-pollution à mettre en œuvre. Le naufrage n'a heureusement fait aucune victime et n'a occasionné qu'une légère pollution. L'épave a été renflouée avec succès.

Pollution de ruisseau par boues organiques

Une pollution accidentelle en eaux intérieures par matière organique s'est produite le 17 avril dans l'enceinte des abattoirs Gad de Lampaul-

G u i m i l i a u (Finistère). Une tonne à lisier contenant 16 m³ de boues issues de la station d'épuration de l'entreprise et destinées à l'épandage, s'est renversée. Les pompiers et l'entreprise ont rapidement procédé au pompage d'environ 12 m³ mais une partie des effluents a

rejoint un ruisseau, affluent du *Quillivaron* qui se jette dans l'*Elorn* deux kilomètres plus bas. Quelques mortalités de truites ont pu être observées. Les moyens de lutte sont très limités contre le déversement de matière organique dans des cours d'eau et la forte concentration des matières en suspension peut être très néfaste pour la faune aquatique (poissons et invertébrés).

Du parfum dans les eaux d'extinction

Plus original, mais classique dans son scénario, l'extinction de l'incendie de l'usine Ceton parfums (Ceton, Orne), intervenu dans la nuit du 26 avril, a entraîné dans l'eau utilisée par les pompiers des matières premières entrant dans la composition des parfums, ce qui a fait craindre un moment une pollution de la rivière voisine, la *Maroise*.

Réunion sur l'intervention par petits fonds

Dans le cadre de la révision de son plan Polmar-Mer, la Préfecture Maritime de la Méditerranée a réuni le 24 avril les responsables des Affaires Maritimes de la façade méditerranéenne pour débattre de leurs nouvelles responsabilités en matière de lutte en mer dans la frange littorale. L'instruction Polmar du 4 mars 2002 leur donne en effet un rôle de premier plan dans cette lutte, tant du point de vue de la préparation à la crise que pendant son déroulement. Le *Cedre* a présenté les résultats de l'étude "Intervention par petits fonds" commandée par la Marine nationale.

Des propositions associatives

L'association Robin des Bois, très active en matière de pollutions marines accidentelles, nous a fait parvenir une copie de son mémorandum de 15 propositions présenté à l'occasion de la conférence/exposition " *Safer Seas-Cleaner Seas* ". Une des propositions nous concerne directement : " regrouper les connaissances techniques acquises au niveau international sur la gestion des déchets de marées noires ou générées par des déversements d'autres substances toxiques ou nuisibles et développer dans ce domaine la synergie entre le *Cedre* et les organismes équivalents ". Nous y souscrivons totalement : c'est un point auquel nous attachons une importance majeure, dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du CIADT de février 2000 et nous espérons bien pouvoir publier un état des connaissances précis dans le courant de l'année prochaine.

Réunion MERMAID à Brest

Dans le cadre des décisions du CIADT de février 2000, le *Cedre* continue à intensifier ses coopérations euro-

Rédaction, information
Cedre, rue Alain Colas
B.P. 20413 - F 29604 BREST CEDEX
Tél. : 33 (0) 2 98 33 10 10
Fax : 33 (0) 2 98 44 91 38
E-mail : contact@le-cedre.fr
Internet : <http://www.le-cedre.fr>
Directeur de la publication : M. Girin
Rédacteur en chef : C. Rousseau
Secrétariat : A. Tygréat
N° I.S.S.N. : 1243 - 5201

péennes. Un élément de cette action a été la réunion à Brest, les 25-26 avril, des partenaires du projet MERMAID (*Marine Environmental Response data Management and Acquisition using Internet Data brokerage*), un projet de recherche financé par l'Union Européenne. Son objectif principal est de permettre en cas d'urgence un accès rapide, via Internet, aux données marines environnementales disponibles. Commencé en janvier 2000, en vue d'un achèvement en juin 2002, sous leadership de la société *British Maritime Technology Limited* (auteur du CD Rom des archives de la lutte contre la marée noire du *Sea Empress*), le projet rassemble 6 partenaires de 5 pays européens. La réunion à Brest avait pour but de lancer la phase de test et de validation du produit. Le *Cedre* y participe en testant des procédures de mise en ligne de données environnementales des plans Polmar-Terre.

Réunion METNET à Malmö

Toujours dans le cadre d'une coopération européenne renforcée, un responsable du *Cedre* s'est rendu à Malmö en Suède, du 24 au 26 avril, pour participer à un atelier sur la protection de l'environnement maritime dans le cadre du METNET, réseau thématique européen sur l'éducation, la formation maritime et la mobilité des marins.

Mission de coopération au Japon

Dans le cadre conjoint d'un contrat RITMER sur le repérage des nappes d'hydrocarbures en sub-surface et de la coopération bilatérale avec le National Maritime Research Institute (NMRI), un ingénieur du *Cedre* s'est rendu à Tokyo du 12 au 21 mars. Il a participé au colloque "*Underwater Technology*" et surtout discuté avec ses interlocuteurs du NMRI, qui travaillent sur un repérage par Lidar, des modalités pratiques de la coopération sur ce sujet complexe. Nos interlocuteurs ont indiqué qu'un de leurs problèmes est de ne pas pouvoir réaliser chez eux de déversements expérimentaux en mer. Ils pourraient être intéressés par un test de leur Lidar sur un avion français, à l'occasion d'un déversement expérimental.

Trafic de produits dangereux en Manche

Le rapport semestriel de la Ceppol sur le trafic maritime des substances dangereuses en ouest-Bretagne et Manche signale pour le deuxième semestre 2001 le passage de 54,7 millions de tonnes d'hydrocarbures réparties sur 1 058 cargaisons, soit 8,7 % de moins en tonnage et de 93,5 millions de tonnes de produits chimiques réparties sur 6 637 cargaisons, soit 6,4 % de moins en tonnage par rapport au semestre précédent.

Erika : état des indemnisations

A son comité exécutif de la semaine du 29 avril, le

FIPOL a présenté à ses membres le dernier état des indemnisations de l'*Erika*. 6 157 demandes avaient été reçues au 23 avril, pour un total de 153 millions d'Euros. 5 368 demandes (87% du total reçu), totalisant 117 millions d'Euros, avaient été évaluées. 640 d'entre elles avaient été rejetées. Les paiements autorisés totalisaient 44,5 millions d'Euros (38% du montant des demandes évaluées, 29% du total des réclamations reçues). Les versements effectifs totalisaient 39,4 millions d'Euros (89% des paiements autorisés). Le taux de règlement des montants acceptés par les experts du FIPOL a été maintenu à 80%.

Alaska : un geste qui coûte cher

Vous souvenez-vous de ce chasseur un peu irritable qui avait déchargé son fusil sur le pipe-line trans-Alaska le 6 octobre 2001 ? (Lettre du *Cedre* n° 77). Les autorités américaines ont publié le 6 avril la facture de son geste : 20 millions de dollars de frais d'intervention et de remise en état du pipe-line et du site, pour 600 m³ de pétrole déversés par un unique trou, de la taille du doigt. Le jugement du coupable est annoncé pour septembre.

Exxon Valdez : retour sur l'impact

Au moment où un groupe de pays européens, dont fait partie la France, tente de faire entrer dans les règles du FIPOL l'indemnisation d'études d'impact environnemental raisonnables, des dépêches américaines du 18 avril annoncent la sortie d'un rapport provisoire sur l'impact de la pollution de l'Exxon Valdez en Alaska (1989), dans le cadre des activités du fonds de 900 millions de dollars US mis en place pour le suivi scientifique et la restauration des dommages environnementaux. Ce rapport ferait apparaître que les principales espèces affectées ont intégralement récupéré et que cette récupération serait essentiellement due à la nature. Il ne fait pas l'unanimité. Un élément peut contribuer à l'expliquer : l'accord de financement du fonds, signé en 1991, prévoit une rallonge de 100 millions de dollars si des atteintes non prévues étaient encore observées 10 ans après la pollution.

USA : le " Superfund " à sec

Ce fonds, qui sert de référence mondiale en matière d'application du principe pollueur-payeur pour l'indemnisation des pollutions par les établissements industriels en activité ou fermés, est de moins en moins alimenté depuis 1995, suite à une de ces procédures judiciaires pour discrimination dont les Américains ont le secret. Mais les opérations de nettoyage et restauration de sites pollués continuent. Résultat : c'est maintenant le contribuable qui est devenu le premier financeur de ces travaux, payant 25 fois plus que l'industrie l'année dernière.